**Mention d’information des personnes concernées**

**Procédure pour répondre aux personnes concernées, lorsqu’elles exercent leurs droits**

** Dans le cadre de l’organisation d’un renfort de la médecine libérale sur la continuité des soins et la permanence des soins ambulatoires et dans un contexte sanitaire et de tension sur le service des urgences du département de la Manche, l’Agence Régionale de Santé de Normandie est amenée à recueillir des données à caractère personnel et professionnel.

Ce traitement automatisé répond à une obligation légale en application des dispositions inscrites à l’article 6-1 a) (consentement).

Les données collectées sont :

NOM / Prénom / Adresse postale / Adresse mail / Coordonnées téléphoniques /numéro ADELI- inscription RPPS/profession/ SIRET /cotations d’actes

Les données sont traitées en interne par l’Agence Régionale de Santé de Normandie. Elles sont conservées le temps de la participation de l’ARS à la gestion de crise sanitaire liée au Covid-19, à la maitrise des risques épidémiques et du risque de tensions hospitalières encouru et pour une durée maximale d’un an après l’année d’enregistrement des bordereaux.

Conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et dans les conditions prévues par ces mêmes textes, vous disposez d’un droit d’accès, de rectification, de modification des données vous concernant.

Toute demande d’exercice de vos droits doit être effectuée **auprès du Responsable des traitements ou de la Déléguée à la Protection des Données (DPO)** de l’ARS Normandie :

Par courrier :

Déléguée à la protection des données

Service des Affaires Juridiques

Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie

Espace Claude Monet

2, place Jean Nouzille

14000 CAEN

Par mail :

ars-normandie-juridique@ars.sante.fr

**Vous disposez également du droit d’introduire une réclamation**auprès de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés (CNIL) si vous estimez que le traitement de vos données constitue une violation de la réglementation :

[Exercer son droit d'accès - Modèles de courrier | CNIL](https://www.cnil.fr/fr/modele/courrier/exercer-son-droit-dacces)